

Passage en force au Comité Technique Ministériel !

Jeudi 27 septembre se tenait le premier Comité Technique Ministériel sous la présidence de Mme Malbec, fraîchement nommée secrétaire générale du ministère de la justice la veille de la tenue de cette instance. L'occasion de percevoir les prémices du mode relationnel à venir.

L'ordre du jour porté à l'attention des représentant-es des personnels était aussi dense qu'important pour la reconnaissance des différents agents du Ministère (éducateur-trices, greffier-es, etc). Que ce soit sur le futur statut des éducateur-trices de la PJJ ou sur la mise en place du RIFSEEP de certains corps spécifiques, la méthode adoptée par le secrétariat général a été la même : « **circulez y'a rien à voir !** ». En effet sur deux sujets, les organisations syndicales ont demandé à l'unanimité le report de l'examen des textes.... la Secrétaire Générale a décidé de faire fi de cette exigence collective et de traiter les sujets à marche forcée.

Ainsi, les points ci-dessous soulignent combien le dédain des personnels a été significatif :

- en moins de 15 minutes, **le statut des éducateur-trices de la PJJ** a été examiné et soumis au vote, enfermant ainsi la filière socio-éducative dans une « catégorie A minuscule » qui ne reconnaît pas la qualification, l'expertise et le niveau de responsabilité des agents (le même que celui pour la filière Insertion et Probation, que la FSU Justice refusait !), alors que les syndicats majoritaires de cette Direction s'y sont opposés depuis le début !
- **Le déploiement du RIFSEEP pour certains des corps des Services Judiciaires** (directeur-trices des greffes judiciaires et les greffier-es) a été examiné 10 minutes montre en main, malgré une demande de report de toutes les organisations syndicales. Toutes ont voté contre ce projet.
- **Le déploiement du RIFSEEP** pour les directeur-trices fonctionnel-les, les directeur-trices de services, les chef-fes de services éducatifs et les éducateur-trices de la PJJ a été examiné dans les mêmes conditions et obtenu un vote défavorable unanime.

La FSU Justice dénonce un régime indemnitaire qui hyper-individualise la carrière des agents. Là où le Ministère parle de l'intérêt des personnels, nous rappelons qu'il s'agit d'une escroquerie intellectuelle. Entre la casse du service public, le gel du point d'indice et le déploiement de ces mesures qui ne visent qu'à créer de la division et la mise en concurrence des agents.

Était également traité lors de ce comité technique le projet d'arrêté relatif à l'**entretien professionnel**. La FSU Justice a voté contre ce texte qui porte les mêmes germes de valorisation du « mérite » et de mise en concurrence.

Enfin, point final de cette journée menée au pas de charge, **le compte personnel de formation**. Lors des groupes de travail préparatoires, la FSU Justice a pu faire évoluer positivement le droit des agents. Le Secrétariat Général a retenu une partie de nos propositions alors que la DGAFP portait une vision restrictive du droit à la formation. Le Ministère a fait le choix que les agents puissent utiliser les droits acquis au sein du CPF avant d'avoir recours à leur CET, le plafond alloué à chaque projet des agents s'élève désormais à 3000 euros.

Ce comité technique présidé par la nouvelle Secrétaire Générale n'augure rien de bon quant à sa conception du dialogue social.

Ne pas accorder de crédit à la parole des syndicats c'est nier la réalité des agents que nous représentons.

La FSU Justice dénoncera toujours l'autoritarisme et fera respecter les droits de tous les personnels !

Les votes unanimes contre des organisations syndicales ont entraîné la reconvoction d'un CTM sur ces deux points : il se tiendra le 15 octobre prochain.

Paris, le 8 octobre 2018

